Unité -Progrès - Justice

DECRET n°2023- 0169 /PRES-TRANS/PM/ MEFP/MJDHRI portant modification du décret N°2016-746/PRES/ PM/MINEFID/MJDHPC du 09 septembre 2016 portant classement indiciaire du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

CHEF DE L'ETAT,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Misa es nº 200/32

Oct 01/03/2023

Museul 109

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023;

Vu le décret n° 2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances :

Vu la loi n°016-2014/AN du 15 mai 2014 portant statut du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire;

Vu le décret n°2016-746/PRES/PM/MINEFID/MJDHPC du 09 août 2016 portant classement indiciaire du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire ;

Sur Rapport du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 11 janvier 2023 ;

## DECRETE

Article 1 : L'échelonnement indiciaire des contrôleurs de sécurité pénitentiaire prévu aux termes de l'article 1 du décret n°2016-746/PRES/PM/MINEFID/MJDHPC du 09 août 2016 portant classement indiciaire du personnel de la garde de sécurité pénitentiaire est modifié comme suit :

Au lieu de

- Catégorie II : corps des contrôleurs de sécurité pénitentiaire

Grade	Echelon	Indice
Contrôleur de sécurité pénitentiaire stagiaire	1	520
Contrôleur de sécurité pénitentiaire	1	520
	2	560
	3	600
	4	640
	5	680
	6	720
Contrôleur de sécurité pénitentiaire principal	1	760
	2	810
	3	860
	4	910
	5	960
	6	1 010
Contrôleur de sécurité pénitentiaire major	1	1 060
	2	1 120
	3	1 180
	4	1 240
	5	1 300

<u>LIRE</u>

- Catégorie II : corps des contrôleurs de sécurité pénitentiaire

Grade	Echelon	Indice
Contrôleur de sécurité pénitentiaire stagiaire	11	520
Contrôleur de sécurité pénitentiaire	1	520
	2	585
	3	650

	4	715
1	5	780
	6	845
Contrôleur de sécurité pénitentiaire principal	1	910
	2	980
	3	1050
	4	1120
	5	1190
	6	1260
Contrôleur de sécurité pénitentiaire major	1	1330
	2	1405
	3	1480
	4	1555
	5	1630

## Le reste sans changement

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter du 1er janvier 2022.

Article 3 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 02 mars 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Le Ministre de la Justice et des Droits Humains chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

Aboubacar NACANABO

Bibata NEBIE/OUEDRAOGO